



CyrilDechegneConsulting

AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N°124

10 Janvier 2019

Pour consulter le document source : cliquez sur les liens soulignés

*Albert Einstein disait « Apprendre d'hier, vivre pour aujourd'hui, espérer pour demain. ».
Je vous souhaite sur cette citation à méditer, une belle année !
Bonne année 2019 à tous*

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **LFSS 2019 : Alors finalement quoi de neuf (article 64)**

Bien avant les gilets jaunes, l'année 2018 avait été marquée par une mobilisation sans précédent des personnels d'Ehpad (dénonciation de leurs conditions de travail, des impacts de la réforme tarifaire...). De nombreux rapports ont conclu à l'urgence d'une réforme en profondeur du secteur. En attendant, une nouvelle fois « La grande réforme », la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2019, publiée en fin d'année 2018 au Journal officiel, met en place un certain nombre de changements :

- Convergence tarifaire du forfait soins : Passage de 7 à 5 ans.

La réforme tarifaire des Ehpad engagée par la loi ASV prévoyait un rythme de convergence tarifaire sur sept ans (2017-2023). La convergence des Ehpad vers ce forfait cible devait permettre de renforcer l'encadrement en personnel soignant pour les établissements qui ont des forfaits soins inférieurs à ce forfait cible (soit 84 % des Ehpad selon les chiffres du gouvernement). L'article 64 de la LFSS raccourcit de deux ans la période de transition pour la convergence tarifaire en la faisant passer de sept à cinq ans ; le terme est donc désormais ramené à 2021 au lieu de 2023. L'objectif poursuivi avec l'accélération de cette convergence tarifaire du forfait soins est d'accroître les recettes des établissements pour renforcer plus rapidement les équipes soignantes. Conséquence logique de ce raccourcissement, l'article 64 prévoit que la fraction de la différence entre le forfait effectif et le forfait cible sera ramenée en 2019 à un tiers (et non plus un cinquième), en 2020 à un demi (et non plus un quart) et en 2021 à l'intégralité du reste (et non plus un tiers). **A vos calculettes.**

- Neutralisation de la réforme pour les "perdants"

Une enveloppe de 18 M€ sera dégagée à nouveau en 2019 pour qu'aucun établissement ne voit ses dotations diminuées (neutralisation de la convergence tarifaire négative). Rappelons que cette enveloppe destinée aux "perdants" est de 29 M€ cette année.

- Pouvoir de prescription des médecins coordonnateurs

La loi donne désormais un pouvoir général de prescription médicamenteuse aux médecins coordonnateurs en Ehpad, sans supprimer l'intervention du médecin traitant dans ces établissements. Il est précisé que dans le cas où le médecin coordonnateur de l'Ehpad intervient également auprès d'un ou de plusieurs résidents comme médecin traitant, des conditions particulières d'exercice peuvent être mises en œuvre, notamment en ce qui concerne le mode de rémunération. L'ensemble du dispositif sera détaillé par décret.

• **Loi FSS 2019 : Autres financements pour les Ehpad**

- 10 M€ seront consacrés (comme en 2018) à la généralisation de la présence d'infirmiers de nuit d'ici à 2020 afin de réduire les hospitalisations en urgence évitables et sécuriser les prises en charge nocturnes ;
- 30 M€ seront alloués en 2019 pour le financement de plans de prévention en Ehpad, pilotés par les agences régionales de santé (ARS) ;
- 15 M€ serviront au développement de l'hébergement temporaire en Ehpad pour les personnes sortant d'hospitalisation.

• **Prime pour les AS en EHPAD**

La ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn a annoncé hier sur BFMTV qu'une prime serait versée en 2019 aux aides-soignants travaillant en Ehpad. Le montant et le calendrier exact restent à discuter avec les partenaires sociaux : "Je m'étais engagée lors de la crise des Ehpad à ouvrir ce débat en 2019, je pense que c'est important car aujourd'hui la pénibilité au sein des Ehpad doit être reconnue. On voit qu'il y a un manque d'attractivité de ces professions, c'est très angoissant pour l'avenir de nos personnes âgées et pour nous-mêmes et je donc je pense qu'il est important de reconnaître cette pénibilité ; cette prime sera une première piste", a-t-elle déclaré.

Cependant quelques autres questions restent en suspens :

- Qui va financer cette prime avec des dotations de convergence soins plafonnées ?
- Est-ce que les AMP pourront prétendre à la même prime ?

• **Revalorisation 2019 des prestations hébergement en Ehpad non habilités à l'aide sociale : +1.25%**

Les prix du socle de prestations et des autres prestations d'hébergement réalisées par les établissements d'hébergement pour personnes âgées non habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale sont fixés librement au moment de la signature du contrat. Ces prix qui peuvent varier ensuite, ne pourront, pour 2019, augmenter de plus de 1,25 % par rapport à 2018 (contre 1,21 % en 2018 et 0,46 % en 2017).

ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **Fin de vie : un outil pour nous aider ?**

Nous l'avons souvent constaté lors des évaluations externes que nous avons mené, les directives anticipées sont souvent des sujets complexes à mettre en œuvre. Parce qu'il est difficile d'envisager sa propre fin de vie, peu de Français ont rédigé leurs directives anticipées, comme la loi le leur permet depuis 2005. Pour aider tout un chacun à déterminer ses priorités en la matière, l'association Jalmalv (Jusqu'à la mort accompagner la vie) a imaginé un jeu de carte pour ouvrir le dialogue.

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **La Gironde et l'ARS Nouvelle-Aquitaine encouragent la prévention de la perte d'autonomie par un appel à projet**

La conférence des financeurs de la perte d'autonomie, présidée par le département de la Gironde et coprésidée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine, lance le premier appel à projets 2019 pour encourager le développement d'actions collectives favorisant la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Sont éligibles :

- les aides techniques ainsi que les projets permettant d'améliorer l'accès aux équipements et aides techniques, notamment par la promotion des modes innovants d'achat et de mise à disposition ;
- les actions collectives de prévention ;
- les actions collectives et individuelles de prévention réalisées par les services polyvalents d'aide et de soins à domicile (Spasad) ;
- les actions collectives de prévention réalisées pour les résidents des Ehpad.

Les candidats devront être en capacité de soutenir financièrement le projet et de démarrer l'action en 2019

- **La HAS travaille à l'adaptation de la prise en charge à domicile des maladies neurodégénératives**

La HAS lance un appel à candidatures pour identifier des experts qui contribueront à l'élaboration d'une fiche repère sur l'adaptation des pratiques d'accompagnement à l'évolution des besoins et des attentes des personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative. Cette fiche sera destinée aux services d'aide et de soins à domicile, dans le champ des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. "Elle vise à décrire les "savoir-être" et "savoir-faire" pour adapter l'accompagnement au quotidien tout en tenant compte des spécificités de chacune des maladies neurodégénératives", précise la HAS. Le groupe de travail mis sur pied aura pour mission d'identifier et prioriser les problématiques, les enjeux et les bonnes pratiques, de proposer références et outils et d'apporter un complément bibliographique.

Et si ces améliorations constantes des soins à domicile posaient un jour le problème de l'activité en EHPAD ?

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Avis de l'HCAAM : Le renforcement de l'offre sanitaire de proximité permettrait de recentrer l'activité des Ehpad vers un accueil de résidents encore plus dépendant !**

Le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) dessine les contours de l'offre sanitaire et médico-sociale pour les personnes âgées fragiles ou en perte d'autonomie à l'horizon 2030. Ces travaux prospectifs s'inscrivent dans la continuité de ceux du HCAAM sur la stratégie de transformation du système de santé. Ce vaste programme prévoit notamment la labellisation de plusieurs centaines de CH en "hôpitaux de proximité". Le HCAAM cible ainsi des établissements recentrés autour des activités de médecine sans plateau technique ainsi que sur les établissements SSR. "Ils doivent disposer d'un volant de lits permettant d'une part de limiter le recours non pertinent à des hospitalisations dans des établissements disposant de plateaux techniques lourds et d'autre part d'organiser les sorties d'hospitalisation dans le centre de recours et enfin de faciliter la permanence des soins", liste l'instance dans son avis.

Outre les établissements de santé, il intègre les soins de ville et diverses structures médico-sociales, dont les Ehpad mais aussi celles intervenant à domicile, ainsi que celles d'habitat inclusif. La coordination des acteurs est ainsi au cœur de ce dispositif à renforcer.

La constitution de ce réseau de proximité autour du domicile et visant à réduire les hospitalisations conduira les Ehpad à se focaliser sur l'accueil des personnes âgées les moins autonomes. "À l'horizon 2030, la priorité pour les Ehpad ne doit pas être un accroissement du nombre de places (sauf dans les zones aujourd'hui sous-dotées) mais un renforcement de l'accompagnement leur permettant de prendre en charge dans des conditions convenables leurs résidents et de faire face à des situations de plus en plus lourde", estime le HCAAM. À son sens, ces établissements vont être amenés à recruter des professionnels formés aux troubles cognitifs.

L'instance évoque également une spécialisation de certains Ehpad mais sans trancher la question. Le HCAAM souligne par ailleurs l'hypothèse d'un rapprochement "sur le fond" des Ehpad et des unités de soins longue durée (USLD). Ce rapprochement se ferait grâce à une médicalisation des Ehpad et une amélioration des standards hôteliers et de la prise en charge sociale en USLD. La différenciation entre ces structures médico-sociales et sanitaires se maintiendrait en fonction du niveau de difficultés de publics accueillis.

- **Etude en cours « Grand âge et autonomie » : vers une évolution du modèle EHPAD**

La concertation Grand âge et autonomie doit rendre ses conclusions fin janvier. Le 20 décembre dernier, une journée de synthèse était organisée au ministère pour permettre aux membres des dix ateliers d'échanger sur leurs travaux. Nous avons choisi un extrait d'une réflexion de M. Dominique Libault « PILOTE DE LA CONCERTATION GRAND ÂGE ET AUTONOMIE » :

"Il faut faire évoluer le modèle de l'Ehpad lui-même dans les années à venir."

« On est tous conscients qu'il y a besoin d'une offre plus graduée que celle qui existe actuellement, et notamment de propositions intermédiaires entre le strict maintien à domicile et l'Ehpad. Il y a un certain nombre de propositions qui émergent spontanément ou bien aidées par les pouvoirs publics. Tout cela est très heureux. On regarde s'il y a des leviers à amplifier

pour que ces solutions graduées soient présentes sur l'ensemble du territoire. Cela nous semble essentiel pour répondre à ces questions du libre choix, du chez-soi, et du maintien dans la société. L'établissement Ehpad tel qu'il fonctionne aujourd'hui a bien sûr des mérites mais il ne permet pas toujours cette acception du chez-soi, cette perception aussi de rester en lien avec la société. Cela veut dire aussi qu'il faut faire évoluer le modèle de l'Ehpad lui-même dans les années à venir ».

- **Grand âge et Autonomie : suite par la Mutualité Française**

[Vingt et une propositions](#). Voilà ce qu'a adopté le conseil d'administration de la Mutualité française le 20 décembre dernier pour venir alimenter la concertation citoyenne relative au financement du risque dépendance. Des pistes de réflexion qui pourraient faire écho (notamment les deux dernières):

- Organiser un service départemental de l'autonomie
- Insérer l'Ehpad dans l'offre de soins de 1^{er} recours
- Renforcer l'offre à destination des personnes âgées
- Concevoir un dispositif d'accompagnement renforcé à domicile
- Renforcer l'offre en alternative et en sortie d'hospitalisation
- Créer des postes de coordonnateurs autonomie (« case managers »)
- Mieux accompagner les personnes avec des troubles psychiatriques
- Mieux accompagner les personnes vieillissantes en situation de handicap
- Mettre en place des réseaux de proximité de repérage des fragilités
- Renforcer la coordination des actions de prévention sur les territoires
- Valoriser les métiers d'accompagnement
- Favoriser le développement d'habitats adaptés et connectés
- Anticiper les besoins particuliers des personnes en situation de précarité
- Adapter les méthodes d'évaluation des actions de prévention
- Valoriser le rôle des aidants en s'appuyant sur les contrats de protection sociale complémentaire
- Instaurer un partenariat entre les professionnels et les aidants
- Organiser une « offre de répit »
- Utiliser le levier digital pour une communauté virtuelle des aidants
- Augmenter significativement les financements publics, éventuellement complétés par une garantie assurantielle
- Refondre les modalités de tarification des établissements et services

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2019**

Le 1^{er} janvier 2019, le SMIC augmente de 1.5 % ce qui porte le taux horaire à 10.03 € bruts. Le montant du SMIC mensuel, sur une base de 35 heures, passe ainsi à 1 521.22 € bruts au 1^{er} janvier 2019. 10.03 euros x 35 heures hebdomadaires x 52 semaines annuelles / 12 mois = 1 521.22 €

- **Autres mesures annoncées :**

Le Président de la République a annoncé que les entreprises qui le peuvent sont incitées à verser une prime exceptionnelle de fin d'années aux salariés, exonérées de cotisations et d'impôt sur le revenu dans la limite de 1 000 euros. [Le projet de loi portant mesures d'urgence économiques et sociales en précise les contours](#). De la même manière, ce projet de loi prévoit

une exonération d'impôt sur le revenu et de cotisations salariales des heures supplémentaires et des heures complémentaires.

- **En attente à ce jour** : Parmi les mesures annoncées dont la mise en œuvre n'a pas été détaillée, il ne reste que la revalorisation des revenus des salariés rémunérés au niveau du SMIC, de l'ordre de 100 euros net. Les dernières précisions données par le Gouvernement font état d'une revalorisation de 80 € de la prime d'activité. Cette revalorisation viendra compléter la hausse du SMIC citée ci-dessus. A noter que cette revalorisation a été annoncée en Conseil des Ministres le 19 décembre, et qu'elle doit être confirmée par une publication au Journal Officiel.

- **Démarrage du prélèvement à la source : 1^{er} janvier 2019**

Bon courage à tous pour ces changements importants concernant les ressources humaines.

ACTUALITES USAGERS ET AIDES

- **Une étude dénonce le recours à la tutelle comme palliatif aux carences du système de santé**

"Boîte de Pandore", la loi du 5 mars 2007 aura ouvert une brèche insoupçonnée. Avec le droit de protection de la personne alors créé est né un mécanisme de "fabrication" des mesures de protection dont l'idéal repose sur les normes sociales. Un préconstruit qui induit un écrasement des professionnels et un risque de chosification des personnes. Ainsi, cette étude relève que pour l'entrée en EHPAD « la protection juridique se présente ainsi comme une stratégie pour répondre à des fins de prise en charge. À ce titre, les témoignages recueillis sont éloquentes et conduisent les auteurs à un constat univoque : "Que ce soit dans les services sanitaires ou sociaux, et qu'il s'agisse d'une expression des professionnels ou des personnes elles-mêmes, la mise sous protection juridique apparaît comme un sésame pour accéder au soin et aux établissements", et particulièrement aux Ehpad. Et de poursuivre : "Les mesures de contraintes se justifient au moins autant au regard des nécessités de "parcours", et plus largement des dynamiques propres au dispositif médico-social, qu'en fonction de caractéristiques personnelles."

AGENDA NATIONAL

- **11e colloque national de la Fnadepa : 23 janvier 2019 à Paris**
Lieu / Espace Reuilly - 21 rue Antoine Julien Hénard - 75012 Paris
Tél. / 01 49 71 55 30 / E-mail / secretariat@fnadepa.com

- **Les Assises Nationales des EHPAD : 12 et 13 Mars à Paris**
Programme et bulletin d'inscription

AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON

- **EPRD/ ERRD: Comprendre les dessous de ces outils : formation intra**

Après avoir proposé de nombreuses formations sur Toulouse sur les thèmes de l'**EPRD**, **ERRD** et **CPOM**, notre cabinet a décidé, suite à de récentes expériences auprès de grandes collectivités, de proposer des formations sur mesures en intra. Sur une durée de 1 à 2 jours suivant le cas, nous pouvons intervenir auprès de vos équipes pour expliquer les pièges de l'EPRD (pourquoi a-t-il été rejeté, pourquoi les onglets de cohérence ne sont pas à 0...), comprendre les envois que vous réalisez et analyser l'envoi de votre EPRD et ERRD avec vos équipes afin de vous expliquer les signaux et les messages que vous envoyez.

Si vous êtes intéressés envoyer un mail à cyril@cyrildechegne.fr qui établira avec vous un programme sur mesure.

- **EPRD/ERRD : formation à venir en Février 2019**

De la même manière et dans l'idée d'échanger sur la même thématique, nous allons **programmer une formation sur Toulouse sur la fin du mois de février** sur comprendre l'envoi de son ERRD et déjouer les pièges. Au programme : comment envoyé un ERRD sans avoir d'écart de cohérence, comprendre comment se calcule ces écarts, quel est le véritable objet de chacun des onglets. Un « Mix » d'analyse financière, de compréhension stratégique, le tout mélangé à du concret. Date définie dans le prochain Agenda Médico Social.

- **17e Congrès interdisciplinaire des professionnels en gériatrie à Montpellier les 3 et 4 avril 2019**

Présidé par le Pr Claude Jeandel, le Congrès interdisciplinaire des professionnels en gériatrie (Cipeg) favorisera l'interdisciplinarité avec un programme riche à l'ensemble des professionnels intervenant auprès des personnes âgées, des professionnels du domicile, des structures gériatriques et des services et structures sociales et médico-sociales.

Dates et lieu

Mercredi 3 et jeudi 4 avril 2019, au Corum, Esplanade Charles de Gaulle, 34 000 Montpellier
[Programme](#) et [inscription](#)

- **Pôle Alzheimer Pyrénées Orientales**

Samedi 12 janvier à 14h30, a lieu la 1ère rencontre conviviale de l'année à l'association France Alzheimer PO à Perpignan. La Plateforme de répit et d'accompagnement pour les aidants familiaux propose aux aidants familiaux et à leur proche malade une après-midi gourmande et musicale pour se souhaiter la bonne année.

Renseignements : 04 68 52 22 22

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

- **Etats généraux de l'Animation avec les personnes âgées se tiendront à Bordeaux les 26 et 27 novembre 2019.**

Ce congrès comportera des séquences habituelles du **CNAAG** (*comme les Anim'Awards ou les analyses interprofessionnelles de situations d'animation*), mais aussi des ateliers et des mises en commun des travaux sur les pistes des Etats Généraux.
contact@assogag.org

Cet espace est le vôtre, si vous voulez faire connaître une manifestation, envoyer nous les renseignements à info@cyrildechegne.fr

Cyril Dechegne Consulting
Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD
Organisme habilité par l'ANESM pour l'évaluation externe
2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE
Tél: 05 61 06 91 65 -
info@cyrildechegne.fr
<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne
Rédacteur : Cyril Dechegne

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription ».